

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin,	Express.
6 — 45 — —	Omnibus.
9 — 02 — —	Omnibus.
— — — —	soir, Omnibus.
— — — —	Express.
7 — 22 — —	Omnibus.

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
— — — —	Omnibus.
— — — —	Express.
12 — 38 — —	Omnibus.
— — — —	soir, Omnibus.
10 — 30 — —	Express.

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Les journaux sont remplis d'éloges sur la conduite digne de Paris pendant l'occupation.

Le *Daily-News* dit que l'Assemblée ne pouvait rien faire qu'accepter la paix. Pour tout homme raisonnable, il n'y avait pas d'autre choix possible. Jamais pareilles conditions n'ont été imposées à une autre nation. La France les aurait rejetées si elle avait pu. Les Allemands usent de la loi sauvage du talion, lorsque la générosité est la vraie sagesse des conquérants. Si l'Allemagne n'a pas oublié 1806, la France ne peut pas oublier 1871. Le souvenir de cette triste époque n'est pas enseveli avec les hommes dont les tombeaux couvrent les plaines du Nord de la France. Ce souvenir croîtra, s'agrandira et sera comme une semence de troubles et de désolation pour l'Europe.

Le *Times* dit que, si la France se gouverne par elle-même, les traces de ses désastres s'effaceront rapidement.

El *Tiempo*, de Madrid, du 3 mars, après avoir vivement attaqué la révolution et les révolutionnaires, s'écrie :

« Humilier honteusement, frapper avec acharnement un peuple vaillant ayant les qualités du peuple français, cela est ignoble, peu généreux, et, en outre, maladroit et très-risqué.

« Une paix déshonorable pour la France équivalant au trouble en Europe, aboutit à la guerre générale et assure dans un délai rapproché le triomphe des principes révolutionnaires.

« M. de Bismark espère que la France voudra prendre sa revanche, il n'a pas voulu y mettre du sien pour l'éviter, il n'a pas songé aux moyens efficaces d'atténuer la haine entre deux puissantes nations. Le grand chancelier se trompe s'il croit avoir réduit la France à l'impuissance; la France se relèvera, cherchera et trouvera des alliances; elle provoquera des difficultés intérieures en Allemagne; elle aura recours aux éléments révolutionnaires de toutes les nations; elle excitera la convoitise des puissants et portera le trouble partout jusqu'à ce qu'elle ait obtenu vengeance. L'Allemagne ne jouira pas longtemps de son triomphe; sa puissance a réveillé la jalousie de l'Ours du Nord, qui sera le vengeur de la France. Le jour où celle-ci consentira à l'exécution du testament de Pierre-le-Grand, les Français rendront leur visite aux Allemands, ils leur rendront aussi et avec usure les humiliations et les offenses qu'ils subissent aujourd'hui. »

D'après les correspondances de Berlin, rien ne serait arrêté jusqu'ici quant au futur représentant de l'Allemagne à Paris. Selon un bruit assez accrédité, le comte Schweinitz, actuellement ambassadeur à Vienne, aurait le plus de chances pour ce poste, évidemment très-difficile dans les conjonctures actuelles. M. de Schweinitz passe pour être, parmi les diplomates prussiens, celui qui professe le plus de sympathie pour la nation française.

La Russie est loin de songer à imiter l'ex-gouvernement impérial de France dans son insouciance et son impéritie militaire. Tandis que la question de la réorganisation de l'armée sur un

ped formidable est à l'ordre du jour pour le cabinet de Saint-Petersbourg et pour la presse russe, les sommités de l'état-major ont à cœur de tenir les officiers et le public au courant des transformations que l'industrie a fait subir à l'art militaire moderne. La nouvelle suivante en est la preuve :

« *L'Invalide russe* annonce que M. le général major Annenkof, de la suite de S. M. l'empereur, donnera pendant le carême une série de conférences sur « l'application des chemins de fer à la guerre. »

On lit dans le *Français* :

« Nous croyons savoir que le gouvernement français se prépare à émettre très-prochainement un emprunt important, afin d'être en mesure de hâter le plus possible la retraite des troupes prussiennes, en devançant même les délais de paiement accordés par la convention.

« La question de savoir si cet emprunt doit être émis sur la place de Londres ou bien en France n'est pas résolue; mais la majorité des membres du gouvernement, y compris le ministre des finances, pencherait pour une émission nationale et patriotique. »

Les explications commencent à se produire à la Chambre sur les dépenses excessives de la délégation de Bordeaux. De l'aveu du chef du pouvoir exécutif, les dépenses de guerre faites hors de Paris dépassent 1,400 millions. Et M. Gambetta — le général Brouillon — comme le nomme spirituellement un journal de Paris, osait encore demander la guerre à outrance, la guerre jusqu'à l'épuisement complet. Malheureusement c'est aux finances du pays que cette délégation a fait une guerre terrible.

La commission des finances pourrait, à cet égard, nous fournir de curieux et bien tristes renseignements. Les échos de l'Assemblée répètent des bruits tellement extraordinaires qu'ils seraient invraisemblables en d'autres temps que ceux que nous venons de traverser.

L'incident important de la séance du 7, à l'Assemblée nationale, a été le dépôt par M. Louis Blanc d'une proposition tendant à ouvrir une enquête parlementaire sur la façon dont l'ex-gouvernement de la défense nationale, à Paris, a exercé le pouvoir depuis le 4 septembre jusqu'au jour fatal de la capitulation. Les signataires de cette proposition poursuivent un double but. Il s'agit : 1° de faire l'équitable répartition des responsabilités qui incombent à chacun devant le monde et l'histoire; 2° de rendre justice à qui de droit, à la population de Paris, « dont l'héroïsme laissé à ses inspirations aurait, selon toute probabilité, sauvé la capitale et fait à la France de meilleures destinées. » Cette proposition, signée par 17 membres, tous députés de Paris, n'a obtenu de la Chambre qu'un accueil assez froid. Deux propositions plus radicales, émanant de MM. Delescluze et Millière, et décrétant d'accusation et d'arrestation les membres du gouvernement du 4 septembre, ont soulevé des protestations bruyantes.

Si l'Assemblée pèse soigneusement toutes les considérations politiques et matérielles, elle écar-

tera tous les moyens termes entre ces deux partis : Paris ou Bordeaux. Cette question a été agitée hier dans les réunions de la gauche. Les deux fractions sont unanimes à repousser la *décapitation* — pardon du gros mot — de Paris. Et si ce parti devait triompher, les membres de la gauche radicale liraient une déclaration collective portant que, sans résigner leur mandat, ils ne siègeront pas à la Chambre tant que son siège sera ailleurs qu'à Paris.

Quant à la gauche modérée, elle accepterait, croyons-nous, un moyen terme provisoire, c'est-à-dire jusqu'à l'entière évacuation des forts par les Prussiens, mais elle n'irait pas au-delà.

Le *Journal officiel* de Paris, du 6 mars, dit qu'une note insérée le 4, a justement condamné les actes d'insubordination des gardes nationaux qui, sous l'impulsion d'un comité central anonyme, se sont emparés d'armes et de munitions de guerre.

Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres ceux de Passy, se sont émus de cette interprétation donnée à des mesures qu'ils ont cru devoir prendre pour soustraire à l'ennemi des objets affectés à la défense de Paris et appartenant à l'Etat.

Ils déclarent qu'ils ont agi de leur propre mouvement sans obéir à des influences illégales.

Leur but était donc bien réellement de sauvegarder ce qui était la propriété de l'Etat et non d'en faire un usage non autorisé par leurs chefs. Ils tiennent à le constater et nous les en félicitons.

Des renseignements particuliers font toujours prévoir une solution favorable à la situation anormale de quelques faubourgs de Paris.

Une affiche du comité central républicain proteste contre toute intention de troubler l'ordre.

On écrit de Paris, le 7 mars :

A Bordeaux, les membres de la majorité du corps diplomatique insistent auprès de M. Thiers pour que le gouvernement prenne une attitude énergique contre toute tentative de désordres.

Les généraux d'Aurelles et Vinoy ont adopté un plan contre les gardes nationaux récalcitrants.

Ce matin, 70 bataillons, dévoués à l'ordre, avaient déposé leur adhésion entre les mains du général de Paladines.

L'amiral Pothuau, ministre de la marine, est arrivé à Paris. On assure que le nouveau ministre a l'intention de réaliser de grandes économies.

Tout en maintenant intacts les droits acquis, on opérerait des réductions dans le personnel par voie d'extinction, et afin d'accélérer la marche de ces réductions, on descendrait de plusieurs crans la limite d'âge.

Les vice-amiraux passeraient dans le cadre de réserve à l'âge de 63 ans.

Les contre-amiraux seraient atteints à 60 ans. Les capitaines de vaisseau auraient droit à la retraite à 58 ans.

Les capitaines de frégate à 56 ans.

Les lieutenants de vaisseau à 52 ans.

On arriverait ainsi à réduire réglementairement les cadres à 12 vice-amiraux, 25 contre-amiraux, 100 capitaines de vaisseau, 200 capitaines de fré-

gate, 600 lieutenants de vaisseau et 400 enseignes.

## LA LIGUE ANTI-PRUSSIENNE.

On lit dans *Paris-Journal* :

Paris, le 6 mars 1871.

Monsieur,

Puisque vous mettez votre estimable journal à la disposition de vos lecteurs, pour l'organisation d'une ligue anti-prussienne, je prends la liberté de venir vous soumettre quelques observations au point de vue commercial. Je prends une seule branche d'industrie, la librairie.

Comment fera la maison Didot, qui publie depuis plusieurs années un journal de modes (*la Mode illustrée*), rempli de nombreuses gravures sur bois exécutées en Allemagne, et à un prix très-bas? Il faudra donc que cette maison s'adresse aux graveurs français; comme la vie est beaucoup plus chère à Paris, le prix du travail doit être plus élevé; alors il y aura perte ou moins de bénéfices pour l'éditeur. Il en est de même d'un autre journal de mode (*la Saison*), dont toutes les gravures sont faites également en Allemagne.

Comment fera M. Lahure, éditeur-imprimeur, qui n'avait chez lui que des Allemands, encore parce que les Allemands même à Paris travaillent à meilleur marché? Ils ont presque toujours, comme l'on dit, deux cordes à leur arc. Exemple, le chef de l'atelier de gravures de M. Lahure, un sieur Charles Rodolphe, qui tenait une brasserie allemande, et y joignait d'autres commerces plus ou moins honnêtes.

Comment fera la maison Hachette, qui, elle aussi, faisait faire des travaux en Allemagne et occupait des Allemands à Paris? Jusqu'au républicain Hetzel, qui par économie bien entendu faisait travailler les Allemands. Et le journal *l'Univers illustré*, qui tire une grande partie de ses illustrations de l'Allemagne?

Il y a aussi les ministères de la marine et de la guerre qui employaient des Allemands pour faire graver leurs cartes et plans. (C'est probablement pour cela que les Prussiens connaissent si bien notre pays.) Que vont devenir ces grands entrepreneurs qui n'occupaient que des Allemands : les Erhard, les Geisendorfer, les Kantz, tous Prussiens? Il faudra donc que les ministères, pour donner l'exemple, s'adressent aux graveurs français? Oui, mais de là augmentation du budget. Aussi au ministère l'on est fort tourmenté.

Sans vouloir mettre en doute un seul instant le patriotisme des premières maisons de librairie que je vous ai citées, je me demande comment ces maisons vont faire, car le prix de leurs publications a été fixé d'après le prix de revient, à moins cependant que les dessinateurs et les graveurs français prennent exemple sur ceux d'Allemagne, et demandent à M. Cresson une subvention policière, afin de pouvoir supporter la concurrence des mouchards de M. de Bismark.

Un de vos plus assidus lecteurs et qui se joint à vous pour jurer : Haine aux Prussiens!

Les chambres syndicales de Paris se sont réunies, et, à l'unanimité, il a été décidé qu'aucun Allemand ne serait plus admis dans les maisons de commerce de Paris.

On comprendra toute l'importance de cette ré-

solution, quand on saura que les deux chambres syndicales comptent plus de dix mille adhérents dans le commerce de Paris.

L'Académie de Clermont-Ferrand vient de prendre à l'unanimité une décision, par suite de laquelle aucun Allemand ne peut désormais figurer parmi ses membres.

En conséquence, le nom du docteur Busch, de Francfort, a été rayé des registres de l'Académie.

#### UNE CARTE D'ALLEMAGNE.

Lorsque la Prusse prétend que c'est la France qui voulait la guerre et qui l'a provoquée, la Prusse ment. Nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante, adressée à un journal anglais, le *Standard*. On ne saurait donner trop de publicité à de pareils documents :

A Monsieur l'Éditeur du *Standard*.

« Depuis le commencement de la guerre malheureuse qui a tant fait couler de sang, les organes de la presse persistent à déclarer que la provocation vient de la France. — Les Prussiens, affirment que les défenseurs de la politique allemande, gens de paix par-dessus tout, n'avaient aucune idée de diminuer la puissance de la France; s'ils demandent maintenant l'Alsace et une partie de la Lorraine, c'est qu'ayant été attaqués, ils veulent des garanties pour l'avenir.

« Or, je puis vous mettre sous les yeux un document fort important. Il prouve que depuis plusieurs années la Prusse avait le dessein d'étendre ses frontières jusqu'à la Moselle et aux Vosges.

« La carte que je vous envoie a été publiée à Berlin en 1867, par le célèbre géographe Kiepert. Elle indique avec une grande exactitude les limites de l'Allemagne, telle qu'on veut la faire aujourd'hui.

« Je vous prie, monsieur, de garder cette carte dans vos bureaux, afin que vos lecteurs puissent se convaincre que cette guerre, préparée de longue main par l'Allemagne, est une guerre de conquête et de spoliation.

» SPECTATOR. »

#### LES STRATÉGISTES DE M. GAMBETTA.

Le *Courrier de la Gironde* publie une lettre de Bayonne contenant des détails aussi curieux qu'intéressants sur M. de Serres, un personnage qui a joué dans ces derniers temps un rôle considérable.

Nous en extrayons les passages suivants :

« M. de Serres a eu la gloire, en compagnie de quelques favoris non moins autorisés de M. Gambetta, de dresser, du fond du cabinet de M. le ministre de la guerre, les plans de campagne des armées de la Loire et de l'Est et d'en diriger les opérations.

« Avant tout, comme il importe qu'en matière de personnages de telle conséquence l'histoire ne puisse s'égarer, laissez-moi restituer à ce jeune héros son nom, tel qu'il a dû être couché sur les registres de l'état-civil.

« A moins que les fils ne portent plus le nom de leurs pères, l'illustre M. de Serres ne se nomme point de Serres, mais tout simplement Wiewiczinski. Son père, M. de Wiewiczinski, est un Polonais, marié à une demoiselle Serres, de Bayonne, ou, pour être plus exact, de Saint-Esprit. Conséquemment, le Carnot de la République du 4 septembre, qui a si bien organisé la défaite, n'est pas Français. Il est né le 22 juin 1841, en sorte qu'il aura trente ans faits aux prunes.

« Maintenant, quand je dis qu'il ne se nomme pas de Serres et qu'il n'est pas Français, je suis d'accord avec l'état-civil; mais je dois à la vérité de dire que je suis d'accord avec les listes électorales. Le cas étant légèrement embrouillé, veuillez ici me prêter toute votre attention.

« Aux dernières élections, le protégé de M. Gambetta, après avoir représenté le génie de la gloire dans les bureaux du ministre de la guerre, eut l'idée généreuse et bien naturelle de représenter son pays natal à l'Assemblée nationale. Il accourut donc à Bayonne, et s'en vint tout essouffé demander son inscription sur la liste électorale. Or, si l'on consulte cette liste, on y trouve l'inscription suivante :

» Auguste de Serres-Wiewiczinski, inspecteur gé-

» néral des chemins de fer franco-autrichiens, » attaché au cabinet du ministre de la guerre » (commissaire aux armées). »

« Comment, malgré son incontestable qualité d'étranger, M. Wiewiczinski fils a-t-il été inscrit sur la liste électorale, où ne doivent figurer que les Français? Écoutez bien ceci: Notre jeune compatriote a déclaré qu'il était porteur d'un décret de naturalisation signé de M. Gambetta, lequel décret l'autorisait non-seulement à exercer les droits politiques inhérents à la qualité de Français, mais l'autorisait encore à prendre le nom de sa mère en le faisant précéder de la particule.

« D'où il résulte que M. Gambetta, non-seulement faisant ce que ne peut faire la loi, a transformé un étranger en un Français, mais encore a transformé un roturier en noble, l'a débaptisé et lui a octroyé des titres de noblesse.

« Telle est, monsieur, la pure vérité en ce qui concerne M. de Serres. C'est un trait assez réjouissant du carnaval politique qui a duré cinq mois, et dans lequel, pendant que les amis de M. Gambetta dansaient, vous, moi et bien d'autres, nous payions les violons. Au milieu des tristesses qui accablent le pays, j'ai pensé que cette petite histoire ferait une légère compensation, en même temps qu'elle apprendrait à connaître davantage le personnel respectable d'entre les pattes duquel le vote du 8 février nous a heureusement tirés. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Faits Divers.

La commission des postes et des télégraphes, chargée par l'Assemblée nationale de faire une enquête sommaire, vient de découvrir des abus d'une telle gravité, des violations si complètes du secret des correspondances, qu'elle a, croyons-nous, l'intention d'en saisir dès aujourd'hui l'Assemblée elle-même.

Il avait été institué près du gouvernement et au lieu de sa résidence, pendant la dictature Gambetta et consorts, un *prévoit civil* sur les exploits duquel la commission fera de piquantes révélations.

— Les six représentants qui ont voté contre la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie sont : MM. Conti (Corse), Gavini (Corse), comte Murat (Lot), S. Abattucci (Corse), Haentjens (Sarthe), et Galloni d'Istria (Corse).

— Une partie de l'armée de Bourbaki est actuellement rentrée en France par le département de l'Ain.

— On affirme qu'une Compagnie belge offre de se charger des reconstructions de nos chemins de fer au prix primitif d'adjudication, déduction faite des ruines utilisables. Les dégâts, sans aucune déduction, il est vrai, sont estimés à cent millions de francs.

— On ignore encore jusqu'à présent quel sera le jour de l'ouverture des négociations à Bruxelles. On ne saurait tarder cependant à être fixé à cet égard, l'armistice expirant le 12 de ce mois.

L'un de nos confrères, le *Français*, croit « que M. Jules Favre n'attend que la conclusion définitive de la paix pour donner sa démission, car il lui incombe de contresigner l'instrument de paix qui sera rédigé à Bruxelles. »

— Nous apprenons que le général Changarnier est atteint depuis quelques jours d'une grave indisposition.

— On écrit de Paris, que des écriteaux en tôle vernie, sur lesquels on lit : ROUTE DE LA REVANCHE, ont été appliqués en différents endroits de la route qui porte la dénomination de la rue d'Allemagne (rue qui va du canal à la porte de Pantin).

Ce sont des gardes nationaux qui ont opéré cette substitution dans la dénomination donnée à la voie qui conduit en Allemagne, et par laquelle nos armées victorieuses rentrèrent dans Paris après la campagne de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807.

— Il est question de la suppression de la préfecture de police, dont tous les services seraient réunis dans une direction générale, relevant du ministère de l'intérieur.

Ce poste important serait réservé à M. de Kératry.

— C'est mardi, à midi, qu'ont commencé devant le conseil de guerre, à Lyon, les dé-

bats de l'affaire de l'assassinat du commandant Arnaud.

Il y a 15 accusés d'excitation à la guerre civile; 29 d'assassinat ou de complicité d'assassinat sur la personne du commandant Arnaud; 7 de divers délits.

Trente huit accusés sont présents, treize sont contumaces.

— Ce n'est pas le Père Félix qui occupe cette année la chaire de Notre-Dame. Les conférences de la station du carême y sont prêchées par le R. P. Ollivier, de l'ordre des dominicains.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Suspension des foires et marchés aux bestiaux.

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 6 octobre 1791;

Vu les art. 459, 460 et 461 du code pénal;

Considérant que le typhus contagieux des bêtes à cornes s'est manifesté dans les départements voisins, et que plusieurs cas se sont produits en Maine-et-Loire;

Considérant que la présence d'un animal malade sur un champ-de-foire ou un marché suffit pour répandre la contagion;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les foires et les marchés à bestiaux (bœufs, vaches et moutons), sont interdits dans le département de Maine et Loire, jusqu'à nouvel ordre.

Art 2. — MM. les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires de police, gendarmes, gardes-champêtres, etc., sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et notifié à MM. les préfets des départements voisins.

En préfecture, à Angers, le 7 mars 1871.

Le Préfet de Maine-et-Loire.

#### OFFRE PATRIOTIQUE.

M. Bourcier a adressé au *Journal de Maine-et-Loire* la lettre suivante, qui honore son patriotisme. Nous espérons que de tels exemples seront imités.

« Angers, 5 mars 1871.

» Monsieur le directeur,

» Dans les cruelles épreuves que nous venons de subir, notre Anjou s'est signalé par son ardeur et son patriotisme; mais il y a encore des sacrifices à faire, car il faut que l'ennemi quitte la France au plus tôt: chacun doit être disposé, dans la mesure de ses ressources, à venir en aide au gouvernement, par une souscription qui diminuera d'autant le chiffre d'un emprunt onéreux; veuillez donc bien m'inscrire pour une somme de 20,000 francs que je verserai par fractions avant le 10 mai, dans les caisses de l'Etat, remboursable à la fin de 1872, sans intérêt.

» Recevez, monsieur le directeur, etc.

» Camille BOURCIER. »

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« L'évacuation est achevée sur la rive gauche de la Loire, dans notre département. La joie en a été vive dans nos campagnes. On s'est mis immédiatement au travail des champs. »

Le service du chemin de fer du Mans à Angers et du Mans à Alençon sera repris très-prochainement, la réparation des travaux endommagés se poursuivant avec activité.

La peste bovine s'étant déclarée dans l'arrondissement de Châtelleraut, le préfet de la Vienne par intérim vient de mettre en vigueur dans son département un arrêté prescrivant les précautions à prendre sur-le-champ pour conjurer le terrible fléau.

Un cultivateur de Cysoing (Doubs) prétend avoir trouvé le moyen de préserver les bestiaux du typhus. L'expérience apprendra ce que vaut cette prétention. Le moyen préconisé par ce cultivateur consiste dans l'inoculation de la salive d'un sujet malade sous la peau des animaux menacés du fléau.

Ce moyen se pratique en prenant la salive d'un bœuf atteint du typhus et en faisant une incision de deux centimètres à la face interne de la cuisse de l'animal qu'on veut inoculer, de manière à former une petite poche dans laquelle on introduit la salive. Le bœuf, ainsi inoculé, subit une maladie d'un caractère bénin, qui le préserve à tout jamais de la maladie réelle que donne le typhus.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 9 mars, 4 h. 30.

Assemblée nationale.

Le président lit une lettre de M. Victor Hugo, donnant sa démission.

Un membre dépose un rapport sur le projet relatif à la prorogation des échéances des effets de commerce.

Un membre signale que, depuis le 2 mars, dans l'Aisne, les Prussiens continuent à exiger des réquisitions en argent.

Un autre député signale la violence des Prussiens contre les personnes.

M. Thiers répond que le gouvernement fera des représentations et prendra des mesures à ce sujet. Il répète que la division du gouvernement empêche d'agir aussi efficacement qu'il le voudrait.

La vérification des pouvoirs continue.

La Chambre adopte les conclusions des bureaux, disant que Garibaldi ayant donné sa démission, et les autres élections, sauf celles des préfets, étant validées, il n'y a plus lieu de s'en occuper.

Vienne, 7 mars. — Le parti allemand en Autriche ayant essayé d'organiser dans différentes villes d'Autriche des manifestations pour célébrer la victoire des Allemands, le gouvernement impérial a interdit partout ces manifestations, malgré les remontrances des partisans de la cause allemande.

On assure positivement que le prince de Metternich continuera à représenter l'Autriche auprès de la République française.

Marseille, 8 mars, soir. — Dans la matinée, il y a eu une manifestation pacifique des ouvriers des docks, demandant une réduction des heures de travail ou une augmentation de salaire.

Le contre-amiral, préfet des Bouches-du-Rhône, a promis d'examiner la demande, et la manifestation s'est dispersée.

M. Poyer-Quertier, ministre des finances, est de retour à Paris.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### GRANDE VENTE DE MEUBLES,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> la comtesse DE CAEN, au Prieuré, commune de Saint-Georges-le-Thourel, canton de Gennes.

Le dimanche 19 mars 1871, à onze heures du matin, et jours suivants, il sera procédé à la vente du mobilier dépendant de la succession de M<sup>me</sup> la comtesse de Caen.

Seront vendus les objets dont le détail suit :

Meubles de salon et de chambres à coucher, literie, glaces, fauteuils, divans, linge de ménage, draps, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle, porcelaine, cristaux, vins en cercles et en bouteilles, liqueurs, cognac, vins fins, champagne; — grande voiture de voyage, coupé, grand tilbury, carriole anglaise, tombeau, un cheval, harnais, etc.

Paiement comptant, plus 5 0/0.

La propriété du Prieuré se trouve à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers et à 4 kilomètres de Gennes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (11)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.